

Le 16 décembre 2021,

Cher(e) client(e),

Nous avons le plaisir de vous adresser (en deux exemplaires) le contrat d'AOT pour le stationnement de votre navire au port de Saint-Vaast-la-Hougue en 2022.

Les tarifs 2022 du port, adoptés par le conseil d'administration de la SPL le 19 novembre et par le conseil portuaire du 15 décembre sont, en ce qui concerne les contrats annuels, en hausse de 1.79 %, après une légère baisse des tarifs en 2021.

Comme vous avez pu le constater, la SPL a engagé les travaux d'aménagement des parkings derrière la Marina. Ainsi, à compter de la fin du mois de février 2022, un parking d'une centaine de places vous sera accessible en présentant la carte d'abonné annuel qui vous a été remise en cours d'année 2021 et qui vous permet désormais d'accéder aux sanitaires des différents ports gérés par la SPL des ports de la Manche.

La zone technique va également être agrandie et la déchetterie portuaire réaménagée au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Enfin, un nouvel accès à la zone des sanitaires de la Marina va être créé pour vous permettre un accès aisé à ces sanitaires depuis le quai. Cet espace sanitaire sera intégralement rénové pendant l'hiver 2022/23.

Ainsi, ce sont près de 300 000 € qui seront investis en 2022 sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue au profit des plaisanciers.

Le dispositif d'incitation à la mobilité des plaisanciers au sein du réseau des ports de la SPL (8 ports), est maintenu en 2022. **En tant que plaisancier titulaire d'une AOT annuelle, la SPL vous offre deux nuitées gratuites par an dans le port de votre choix, géré par la SPL.**

Cette offre est soumise à conditions :

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine. Le port lui remettra une carte nominative.
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative.
- les deux nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans deux ports différents de la SPL.

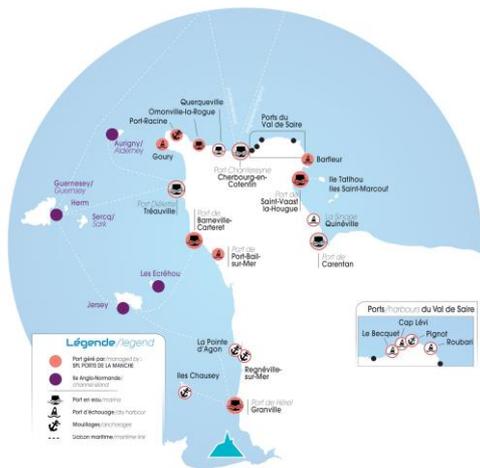
Enfin, la SPL maintient également son dispositif du Passeport Escale, à savoir le bénéfice de 15 nuitées gratuites dans d'autres ports du réseau Passeport Escale (contre 5 en 2020).

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner pour **le 15 janvier 2022 au plus tard**, un exemplaire du contrat signé, après avoir mis à jour vos coordonnées, accompagné d'une copie de votre attestation d'assurance en cours de validité. Comme les années précédentes, nous vous invitons à nous fournir une copie des documents de votre navire afin que nous puissions tenir à jour nos fichiers.

Toute l'équipe reste à votre service et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Olivier LEMAIGNEN,
Directeur exécutif de la SPL.

Tournez SVP

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
 BARNEVILLE-CARTERET
 PORTS DE LA HAGUE
 PORT-BAIL-SUR-MER
 GRANVILLE
 BARFLEUR

Le réseau des ports gérés
 par la SPL
 3 200 places de plaisance
 8 ports

En 2022, faites escale et visitez le nouveau port de Barneville-Carteret



Crédit photos : Hervé Bellenger - SPL des ports de la Manche